



# Assemblée générale

Distr. générale  
11 novembre 2021  
Français  
Original : anglais

Soixante-seizième session  
Point 171 de l'ordre du jour

## Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au secrétariat de la Convention de Ramsar sur les zones humides

### Rapport de la Sixième Commission

*Rapporteuse* : M<sup>me</sup> Ana L. Villalobos (Costa Rica)

#### I. Introduction

1. La question intitulée « Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au secrétariat de la Convention de Ramsar sur les zones humides » a été inscrite à l'ordre du jour provisoire de la soixante-seizième session de l'Assemblée générale conformément à sa décision 75/532.
2. À sa 2<sup>e</sup> séance plénière, le 17 septembre 2021, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire cette question à son ordre du jour et de la renvoyer à la Sixième Commission.
3. La Sixième Commission a examiné la question à sa 28<sup>e</sup> séance, le 10 novembre 2021. Ses débats sont consignés dans le compte rendu analytique correspondant<sup>1</sup>.
4. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie d'une note verbale datée du 11 août 2017, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente de l'Uruguay auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/72/194).

#### II. Examen du point 171 de l'ordre du jour

5. À la 28<sup>e</sup> séance, le 10 novembre, la Présidente de la Commission a annoncé que la délégation uruguayenne avait informé le Bureau qu'elle demandait à la Commission de reporter à la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale la prise d'une décision sur l'octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée au secrétariat de la Convention de Ramsar sur les zones humides.

<sup>1</sup> A/C.6/76/SR.28.



6. À la même séance, la Commission a adopté un projet de décision sans le mettre aux voix (voir par. 7).

### III. Recommandation de la Sixième Commission

7. La Sixième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision suivant :

#### **Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au secrétariat de la Convention de Ramsar sur les zones humides**

L'Assemblée générale décide, sur la recommandation de la Sixième Commission, de reporter à sa soixante-dix-septième session la prise d'une décision sur l'octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée au secrétariat de la Convention de Ramsar sur les zones humides<sup>2</sup>.

---

---

<sup>2</sup> Voir [A/72/194](#).